



Rougemont, le 25 août 2026
N. réf : JL

CONSEIL COMMUNAL
de et à
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 14/2026

AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER – LEGISLATURE 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

En vertu de l'art. 4, alinéa 8, de la loi sur les Communes du 28 février 1956, le Conseil communal peut accorder à la Municipalité une autorisation de plaider pour la durée de la législature.

Une telle autorisation avait déjà été accordée par le Conseil communal lors des précédentes législatures.

Pour la Municipalité, force est de constater que les dossiers épineux se terminent de plus en plus souvent en justice. C'est pourquoi il est indispensable à la Municipalité d'être en possession de cette autorisation pour lui permettre de régler ces cas sans devoir réunir le Conseil communal.

Nous précisons que cette autorisation générale est demandée pour la législature 2026 à 2031.

2. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 06 octobre 2026

Vu le préavis N° 14/2026

Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031, comprenant le droit de transiger, devant toutes instances judiciaires et administratives, tant en qualité de défenderesse que de demanderesse.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 25 août 2026 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 06 octobre 2026.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

La Secrétaire :


Michèle Genillard
Janick Lenoir

Déléguée municipale :

- Mme Michèle Genillard, Syndique